

## PRÉCONISATIONS SANITAIRES PENDANT VOTRE SÉJOUR :

En cette période d'épidémie de Coronavirus COVID19, nous avons dû adopter des mesures de prévention spécifiques afin d'assurer la protection de votre santé au cours de votre séjour.

Pleinement conscients des désagréments que cette situation peut engendrer, nous comptons sur votre compréhension et nous vous remercions vivement pour votre participation à ces mesures sanitaires.

Ce protocole intègre les conditions de l'application de la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire.

Le Centre de Séjour Le Fosso est classé en trois types de ERP ; R, N et O.

### Respect des gestes barrières

**À ces fins, nous vous rappelons expressément les gestes barrières à respecter, à savoir :**

- se laver très régulièrement les mains avec du savon et de l'eau ou avec du gel hydro alcoolique,
- utiliser un mouchoir à usage unique et jetable qu'il convient de jeter immédiatement après usage,
- tousser et éternuer dans son coude ou dans un mouchoir,
- se saluer sans serrer les mains et d'éviter les embrassades,
- ménager une distanciation d'au moins 1m entre les personnes. **Une distanciation d'au moins 2m est obligatoire en réunion professionnelle.**



**Nous mettons à votre disposition au sein du logement :**

- du gel hydro alcoolique, du savon
- des lingettes désinfectantes,
- des sprays désinfectants multi-surfaces,
- des bobines de papier essuie-main jetable.

**Port du masque :**



**Pour les personnes avec un pass sanitaire il n'est plus obligatoire de porter un masque.** Mais le port du masque est fortement recommandé pour les adultes et les enfants de plus de 11 ans quand vous vous déplacez à l'intérieur dans les parties communes du lieu (couloirs, salles à manger, accueil).

- Nous ne fournissons pas de masque et nous vous demandons de prendre vos dispositions.
- Veuillez à respecter la **distance de sécurité** entre chaque personne ou groupe.

## PASS SANITAIRE - L'Hébergement et la restauration

En tant que ERP (obligatoire à partir de 16 couchages) le pass sanitaire est exigé au Centre Le Fosso jusqu'au 15 novembre 2021.

Le pass sanitaire consiste à présenter, au format numérique (via « Mon carnet » de l'application TousAntiCovid) ou papier, une preuve de non contamination au Covid, parmi les 3 suivantes (une de ces 3 preuves suffit) :

- L'attestation de vaccination, à la condition que les personnes disposent d'un schéma vaccinal complet
- La preuve d'un test négatif RT-PCR ou antigénique de moins de 72 h.
- Le résultat d'un test RT-PCR positif attestant du rétablissement du Covid, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

Le pass sanitaire est exigé **dès le premier client** dans toutes les locations qui proposent le petit-déjeuner ou de la restauration (pour nos clients en formules pension/demi-pension).

De la même façon, il est obligatoire dans toutes les locations pour accéder aux espaces communs : salle commune, cuisine, etc. Sont donc concernés les hôtels disposant d'un espace de restauration, les pensions de famille, les résidences de tourisme, **les gîtes de groupe**, les campings, les chambres d'hôtes et les gîtes avec équipements communs.



Au final, seuls les gîtes individuels (pour une famille ou un groupe de personnes qui habite habituellement ensemble) ne proposant que l'hébergement, échappe à l'obligation du pass sanitaire.

**Depuis le 30 juin 2021** aucune jauge restreignant la capacité d'accueil d'un établissement n'est imposée et pas de nombre maximal de convives admis par table.

Le port du masque est fortement recommandé pour les adultes et les enfants de plus de 11 ans quand vous vous déplacez à l'intérieur dans les parties communes du lieu (couloirs, salles à manger, accueil).

Le port du masque doit couvrir le nez, la bouche, et le menton en continu. Le masque doit être un masque grand public filtration supérieure à 90% ou chirurgical, et en parfaite intégrité.



Les espaces sont aménagés et l'organisation conçue de manière à rechercher la plus grande distanciation possible entre les personnes et les groupes de personnes.

## Les Couchages



Jusqu'au 29 juin 2021, les personnes n'habitant pas habituellement ensemble ou qui n'arrive pas ensemble devraient être hébergées en chambre individuelle. Les toilettes communes ne sont pas accessibles car chaque chambre est dotée de sa salle d'eau dédiée. Depuis le 30 juin 2021 ces dispositions ne sont plus d'actualité.

Avant votre départ, merci de défaire les lits et de regrouper les linges (housse de couette, taie d'oreiller, draps et serviettes) utilisés (sauf les alèses de matelas à laisser) et les entasser sur votre lit.



Il conviendra d'aérer le logement quotidiennement et lors de votre départ. Ouvrez la fenêtre et bloquez la porte ouverte avant de quitter la chambre. Chaque fenêtre est dotée d'un système d'oscillo-battant qui aide à bien aérer une pièce sans les inconvénients d'une fenêtre grande ouverte.

## Ménage etc.

Au cours de votre séjour, vous devrez vous assurer de sortir les poubelles afin de permettre le ramassage des déchets ménagers.

Exceptionnellement, le personnel n'assure pas le ménage quotidien des chambres occupées. Merci d'en prendre soin pendant votre séjour. Des nécessaires de nettoyage sont à votre disposition dans le gîte.

Le jour de votre départ, ouvrez la fenêtre et bloquez la porte ouverte avant de quitter la chambre.

## En cas de symptômes

Au cours de votre séjour nous vous invitons à nous informer de tout symptôme que vous ou l'un des occupants du logement pourraient présenter afin de nous permettre de prendre en urgence toutes les mesures nécessaires.

---

Le Centre de Séjour Le Fosso vous remercie chaleureusement de contribuer au respect de ces règles sanitaires visant à lutter contre l'épidémie de COVID 19.

Source : <https://www.gni-hcr.fr/special-coronavirus-covid-19/pass-sanitaire/pass-sanitaire-les-decrets-sont-parus?lang=fr>